

# Déclaration en matière de principales incidences négatives

Cadelam

## Déclaration en matière de principales incidences négatives

### Principales incidences négatives : définition

Le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Sustainability Finance Disclosure Regulation - SFDR) exige que les acteurs du marché financier divulguent les principales incidences négatives, (ou Principle Adverse Impacts - PAI), de leurs investissements. Ce règlement définit le concept de principale incidence négative comme suit :

*effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement et aux conseils fournis par une entité juridique.*

Dans le cadre de notre politique d'investissement socialement responsable, nous entendons surveiller et atténuer ces incidences négatives de nos décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Dans le cadre du SFDR, Delen Private Bank et Cadelam distinguent 18 indicateurs obligatoires liés aux émissions de gaz à effet de serre, à la biodiversité, à l'eau, aux déchets et aux indicateurs sociaux, applicables aux entreprises et aux actifs immobiliers, ainsi qu'aux niveaux national et supranational (voir tableau ci-dessous). Le SFDR encourage également la déclaration et l'intégration de 22 indicateurs supplémentaires en matière de climat et d'environnement et de 24 indicateurs supplémentaires relatifs aux questions sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Portée	Thème	Principales incidences négatives - obligatoire
Niveau	Climat et environnement	1. Émissions de GES
		2. Empreinte carbone
		3. Intensité des GES
		4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
		5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
		6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
		7. Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité
		8. Émissions dans l'eau
		9. Rapport entre les déchets dangereux et les déchets radioactifs
	Responsabilité sociale et bonne gouvernance	10. Violations des principes de la CG de l'ONU et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
		11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du CG de l'ONU et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
		12. Écart de rémunération non ajusté entre les sexes
		13. Diversité des sexes au sein du conseil d'administration
		14. Exposition à des armes controversées
Niveau (supra)national	Climat et environnement	15. Intensité des GES
	Responsabilité sociale et bonne gouvernance	16. Violations sociales de traités internationaux, des principes de l'ONU et (le cas échéant) de la législation nationale
Immobilier	Climat et environnement	17. Exposition à des combustibles fossiles suite à des investissements immobiliers
		18. Exposition à des biens immobiliers énergétiquement inefficaces

## Politique d'identification et de hiérarchisation des principales incidences négatives

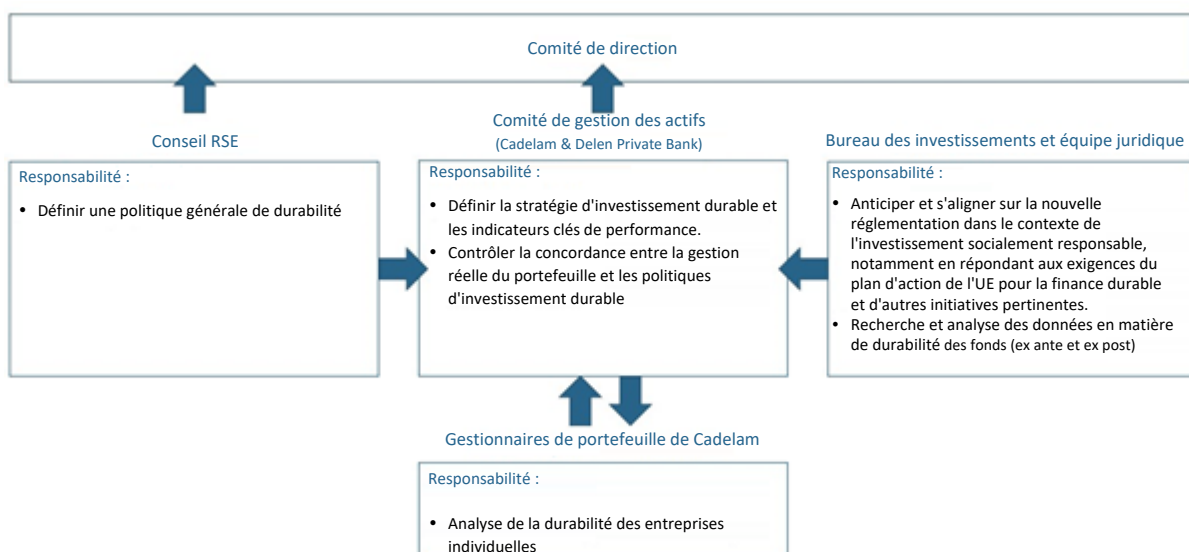
### Gouvernance des politiques en matière de durabilité (notamment principales incidences négatives)

La mission de Delen Private Bank est fondamentalement durable puisqu'il s'agit de protéger le patrimoine de nos clients d'une génération à l'autre. La responsabilité des entreprises est donc inscrite dans notre ADN. Cela se traduit systématiquement dans la manière dont nous entreprenons et investissons. Le conseil de durabilité (conseil de responsabilité sociale de l'entreprise ou Conseil RSE) implique les cadres et les employés de toutes les succursales de la banque pour établir les repères stratégiques de la gestion responsable des actifs. Le conseil d'administration de Delen Private Bank est systématiquement informé en temps utile des nouveautés en matière de gestion responsable des actifs.

Le Comité de gestion des actifs est alors chargé de définir, en se fondant sur les directives du conseil RSE, une stratégie concrète d'investissement durable et des indicateurs clés de performance, puis de veiller à ce que la gestion finale du portefeuille chez Cadelam soit alignée sur cette politique.

Cadelam reçoit ainsi une contribution stratégique qui sert de base à l'analyse de durabilité et aux décisions d'investissement dans le portefeuille. En contrepartie, elle fournit au Comité de gestion des actifs des rapports sur la durabilité du portefeuille. Toutefois, pour ces analyses, elle est également assistée par le département du Bureau des investissements, qui s'occupe généralement des analyses de données pour le Comité des investissements. En collaboration avec le service juridique de la banque, Cadelam est également chargée de rechercher les nouvelles législations relatives à l'investissement durable et joue un rôle consultatif auprès du Comité de gestion des actifs.

Celui-ci rend directement compte au conseil d'administration. Le conseil d'administration de Delen Private Bank est chargé de déterminer la politique générale de la banque et de superviser le comité de direction. Les membres du conseil d'administration disposent d'une solide expérience et évaluent les politiques et les performances de la banque sous différents angles. À la lumière de cette expérience, le conseil d'administration définit les grandes lignes de la politique de gestion responsable des actifs et évalue également le rapport annuel non financier. Les responsabilités du conseil d'administration et du comité exécutif sont détaillées dans le rapport annuel et sur le site Internet de Delen Private Bank.



## Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives.

Delen Private Bank a effectué une analyse initiale et travaille sur une méthodologie permettant d'identifier les incidences en question. Celle-ci devrait être disponible au troisième trimestre 2022. Une description de la version finale sera jointe ultérieurement à ce document stratégique.

## Mesures d'atténuation des principales incidences négatives

Le tableau ci-dessous résume les diverses principales incidences négatives et les paramètres sous-jacents que nous examinons activement et que nous cherchons à atténuer par le biais de notre politique d'investissement socialement responsable. Pour les 18 PIN obligatoires, une distinction est faite entre celles qui concernent les entreprises, les entités (supra)nationales et les biens immobiliers. On peut alors à nouveau les subdiviser par thème, en distinguant les éléments suivants : émissions de CO2, performance énergétique, biodiversité, eau, déchets, niveau social et des travailleurs, droits de l'homme, efficacité énergétique et combustibles fossiles. Les PIN peuvent donc aussi être reliées aux objectifs de développement durable des Nations Unies, que nous utilisons non seulement comme cadre de référence pour notre politique d'investissement durable, mais aussi pour notre politique de durabilité au niveau de la banque.

Outre la clarification des paramètres finaux qui seront mesurés pour chaque PIN, les mesures par lesquelles Delen Private Bank et Cadelam cherchent à atténuer ces incidences négatives sont également mentionnées dans la dernière colonne. Elles sont reprises plus en détail au chapitre 2 : Politique d'investissement responsable

		ODD	Principale incidence négative	Paramètre	Atténuation
Entreprises dans lesquelles nous investissons	Émissions de CO2	ODD 13	1. Émissions de GES	Émissions de gaz à effet de serre de scope 1 : émissions directes de CO2 causées par des sources propres au sein des entreprises. Il s'agit des émissions provenant des activités de l'entreprise proprement dite, liées aux bâtiments, au transport et à la production.	Engagement, intégration des paramètres ESG, vote
				Émissions de gaz à effet de serre de scope 2 : émissions indirectes de CO2 provenant de la production d'électricité ou de chaleur achetée et consommée par l'entreprise. L'organisation utilise cette énergie en interne, mais ne la génère pas elle-même. Cette génération provient physiquement d'ailleurs	
				Émissions de gaz à effet de serre de scope 3 : émissions de CO2 dont l'entreprise concernée est indirectement responsable. Il s'agit des émissions intervenant dans la chaîne d'approvisionnement en amont et en aval (depuis le 1er janvier 2023)	
			2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	
		3. Intensité de GES de l'entreprise dans laquelle nous investissons	Intensité de GES des entreprises dans lesquelles nous investissons		
		4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles		
	Performance énergétique	ODD 7	5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable par rapport aux sources d'énergie renouvelable (en %) des entreprises dans lesquelles nous investissons	Engagement, intégration des paramètres ESG, vote
			6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons par secteur à fort impact climatique (c.-à-d.	Engagement, intégration des paramètres ESG, vote
	Biodiversité	ODD 14	7. Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Part des investissements dans des entreprises ayant des sites ou des activités dans ou à proximité de zones de biodiversité sensible lorsque ces activités ont une incidence négative sur ces zones.	Engagement, intégration des paramètres ESG, vote
		ODD 15			
Eau	ODD 6	8. Émissions dans l'eau	Nombre de tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises dans lesquelles nous investissons, par million d'euros investi, exprimé en moyenne pondérée	Engagement, intégration des paramètres ESG, vote	
	ODD 14				
Déchets	ODD 12	9. Rapport entre les déchets dangereux et les déchets radioactifs	Nombre de tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises dans lesquelles nous investissons, par million d'euros investis, exprimé en moyenne pondérée	Engagement, intégration des paramètres ESG, vote	
Social et travailleurs	ODD 1	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises dans lesquelles nous investissons et ayant été impliquées dans des violations des Principes du Pacte mondial des Nations Unies des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Exclusion	
	ODD 2				
	ODD 5				
	ODD 8				

		ODD 9	11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises ne disposant d'aucune politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou d'aucun mécanisme de traitement des plaintes liées aux violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.	Exclusion
		ODD 10			
		ODD 13			
	Droits de l'homme		12. Écart de rémunération non ajusté entre les sexes	Écart salarial moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises dans lesquelles nous investissons	Engagement, intégration des paramètres ESG, vote
			13. Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Ratio moyen femmes/hommes dans les conseils d'administration des entreprises dans lesquelles nous investissons	Engagement, intégration des paramètres ESG, vote
			14. Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées	Exclusion
(Supra)national	Émissions de CO2	ODD 13	15. Intensité des GES	Intensité des GES des pays dans lesquels nous investissons (via l'achat d'obligations d'État)	Intégration des paramètres ESG
	Social	Tous les ODD sociaux	16. Violations sociales	Nombre de pays dans lesquels nous investissons (par l'achat d'obligations souveraines) concernés par des violations sociales (nombre absolu et nombre relatif divisé par tous les pays dans lesquels nous investissons), référencés dans les conventions internationales, les principes des Nations unies et, le cas échéant, la législation nationale.	Intégration des paramètres ESG, exclusion
Immobilier	Combustibles fossiles	ODD 13	17. Exposition à des combustibles fossiles suite à des investissements immobiliers	Part des investissements dans des biens immobiliers impliqués dans l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	Cadelam gère un portefeuille d'actifs immobiliers cotés et n'est pas directement impliquée dans la gestion quotidienne de biens immobiliers individuels.
	Énergie	ODD 7 ODD 11	18. Exposition à des biens immobiliers énergétiquement inefficaces	Part des investissements dans les biens immobiliers énergétiquement inefficaces	

## Référence aux normes internationales

Delen Private Bank vise à avoir un impact sur la durabilité grâce à l'effet de levier des actifs investis par les clients. Toutefois, elle n'agit pas seule, mais coopère à cette fin avec diverses parties externes et recourt également à plusieurs référentiels internationaux.

### Pacte mondial des Nations Unies

Les Nations Unies ont créé ce Pacte mondial dans le but de sensibiliser les entreprises et de contribuer activement à la réalisation des objectifs de développement durable au sens large. Concrètement, il s'agit de 10 principes relatifs aux droits de l'homme, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Delen Private Bank et Cadelam considèrent ces principes comme des exigences minimales fondamentales que les entreprises sont tenues de respecter. Les entreprises qui enfreignent ces principes sont résolument exclues de notre univers d'investissement. Voir à ce sujet notre politique d'exclusion décrite ci-dessus.

### Les PRI de l'ONU

Les Principes pour l'investissement responsable (Principles for Responsible Investing ou PRI) ont été proposés en 2006 comme un ensemble de normes volontaires de meilleures pratiques pour les propriétaires et les gestionnaires d'actifs qui souhaitent tenir compte des questions environnementales, sociales et de bonne gouvernance dans leur processus d'investissement. Delen Private Bank obtient le score le plus élevé (A+) des PRI de l'ONU pour sa stratégie et sa politique en matière d'investissement durable.